

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
du 19 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 19 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration de du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en date du 04 OCTOBRE 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président du Centre Communal D'Action Sociale

Président : M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme FASS

Membres présents :

Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS — Mme Ingrid FASS – Mme Christiane MARTEL --- Mme Fanny REBUFFEL

Membres excusés :

Mme Nathalie FEVRE - Mme Claudine GENIEYS - Mme Pierrette MASINI

DEBUT DE LA SEANCE : 19h00

1. RELEVES DES DELIBERATIONS ET DECISIONS DU PRESIDENT

DELIBERATION N°10/2023 : SUBVENTION EXEPTIONNELLE – CRECHE SAINT JACQUES

Monsieur le Président expose :

« La crèche St Jacques qui fermera probablement ses portes le 31/07/2024 nous sollicite pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000,00 € afin de faire face à ses difficultés financières.

En vue du nombre d'enfants Revestois accueillis depuis des décennies, il vous est proposé de verser cette subvention »

Le mandat des crédits est prévu à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2023.

Madame MARTEL prend la parole et expose :

« Le groupe Pour Le Revest, une alternative de démocratie, est bien sûr favorable au versement de la subvention exceptionnelle demandée par la crèche Saint Jacques pour faire face à des difficultés financières et revenir à l'équilibre.

- Cette crèche, implantée sur la commune de Toulon, accueille depuis 1986 des enfants revestois. Bon nombre de familles revestaises y ont inscrit leurs enfants avant que n'existe de structure sur notre commune. Il y en a autour de cette table, au Conseil Municipal. C'est une structure qui a donné satisfaction aux familles avant l'existence des crèches. Et à la commune. Elle continue à donner satisfaction aux familles qui font le choix de cette crèche ou qui ne trouvent pas de place actuellement dans les crèches implantées sur notre territoire.

- Il s'avère que les possibilités d'accueil en crèche sont insuffisantes sur la commune puisque 16 enfants fréquentent la crèche Saint Jacques... sans compter les enfants domiciliés au Revest qui ont été inscrits sur la liste d'attente (10). Et nous ne connaissons pas les listes d'attente de la crèche du cœur du village ni sur celle de Dardennes. On est en droit de se demander si le choix de la création d'une micro crèche a été judicieux en son temps... et comment y remédier. Pour apporter un service à tous les Revestois qui en font la demande.

- Le montant de la subvention versée par le CCAS à la crèche Saint Jacques est le même depuis des années. Quand nous vous avons interrogé, vous nous avez répondu que cette somme correspondait à la demande de la directrice. Or, elle fait référence dans son courrier de l'augmentation des frais de fonctionnement de la structure, et du coût de la vie. Elle nous a dit que des demandes de subvention s'élevaient à 17, 18 000 € sans pour autant que la subvention du CCAS n'ait été revalorisée. En ce qui nous concerne, nous nous sommes fiés à vos propos selon lesquels la demande était la même. Peut-être que la situation financière serait moins dramatique si la subvention avait été abondée en réponse aux demandes.

- Le devenir de cette crèche est soumis au renouvellement du bail par le propriétaire des locaux. Sa décision est intervenue, il ne renouvellera pas le bail. La crèche St Jacques fermera donc au 1^{er} juillet 2024. C'est une grosse perte pour la commune, pour les jeunes enfants et pour leurs parents. Qu'advient-il des enfants accueillis à l'heure actuelle ? Les enfants d'âge scolaire trouveront-ils tous une place à l'école maternelle ? Et tous ne seront pas scolarisés, notamment ceux qui n'auront pas 2 ans à la rentrée scolaire 2024. D'autres auront 2 ans ½. Seront-ils tous inscrits à l'école Jules Ferry ? Quelle solution de garde collective pour eux ? Des places en crèche sur la commune sont-elles prévues, au risque de rompre la

continuité de l'accueil ? auront-ils priorité sur les autres ? Il y aura des enfants en liste d'attente... combien ?

- Je veux aussi poser la question du devenir du personnel de la crèche Saint Jacques, qui ne peut nous laisser indifférents. Le CCAS, la collectivité devrait se rapprocher de toutes ces personnes pour leur dire la reconnaissance de la commune, leur montrer notre intérêt et voir si elles souhaitent que soient recherchées des solutions pour leur avenir dans le secteur de la petite enfance, sur la Métropole...

La fin de l'année scolaire s'annonce délicate. Nous souhaitons que toutes les situations soient anticipées pour que personne ne se sente abandonné »

Monsieur Le Président rajoute :

« Les enfants du Revest auront 3 ans à la prochaine rentrée et la crèche est sur Toulon. Ce n'est pas à nous à gérer le personnel »

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE DE VOTER.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

2 – QUESTIONS ORALES

Pas de questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur Ange MUSSO,
Président du CCAS



Mme Ingrid FASS
Secrétaire de séance